

# Comité d'innovation en enseignement (CIE) Rapport final



2024-2025



UNIVERSITÉ  
LAVAL



# Introduction

Le comité d'innovation en enseignement de l'Université Laval s'est réuni pour une troisième année en 2024 - 2025. Le thème portait cette année sur l'innovation dans l'évaluation des apprentissages, dans le contexte du développement croissant et de la disponibilité accrue des Systèmes d'Intelligence Artificielle, les SIA. Ces systèmes comprennent toutes les applications qui utilisent des algorithmes d'intelligence artificielle. Dans le cadre de ce comité, nous avons mis l'accent sur l'utilisation des SIA génératives, telle que les interfaces d'interaction avec les grands modèles de langage comme ChatGPT, Claude ou Copilot, qui permettent de formuler des requêtes en langage naturel et d'obtenir une réponse générée sous forme de texte, d'image, de code de programmation, ou encore de vidéo. L'évaluation des apprentissages, dans le contexte de la disponibilité des SIA, soulève des interrogations fondamentales à l'Université Laval, qui se présente dans son [plan stratégique](#) comme une université humaniste, soucieuse de justice, animée par une culture de développement durable, visant l'excellence en enseignement et l'inclusion des membres de la communauté universitaire.

Les discussions du comité ont été enrichies par les conférences de personnes expertes qui nous ont accompagnés au fil des semaines. Dès la première conférence, nous avons abordé le thème de l'utilisation responsable et éthique des systèmes d'intelligence artificielle. Cette dimension éthique de l'usage des SIA est demeurée sous-jacente à l'ensemble de nos réflexions des rencontres suivantes. Dans ce contexte de réflexion éthique, nous avons entre autres tenu compte de la nature même de l'intelligence artificielle générative, qui repose sur l'utilisation de contenus existants afin d'entraîner les modèles statistiques qui sont utilisés pour produire des réponses. L'absence de respect du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle par ces systèmes lorsqu'ils utilisent des contenus créés par des personnes a été

mise en lumière. Considérant l'usage qu'en fait la communauté universitaire, la manière dont les interfaces d'IA générative stockent le texte des requêtes reçues a aussi été perçue comme un enjeu à garder en tête. Ainsi, le comité a eu des discussions sur la possibilité que divers règlements universitaires et facultaires puissent ne pas être respectés lors de l'utilisation des SIA par l'ensemble de la communauté universitaire (et pas seulement les personnes étudiantes). En outre, le fait que la performance actuelle des modèles d'IA générative se traduit par l'obtention de réponses plus ou moins fiables ou même possiblement fausses, et l'impact de ce manque de fiabilité sur la qualité du travail des membres de la communauté, ont aussi été pris en compte dans les discussions. De plus, les membres du comité ont souligné et discuté les biais observés dans les productions de ces modèles d'IA générative contre différents groupes de personnes, les reproductions de stéréotypes, ainsi que la manière dont ces biais peuvent porter atteinte aux efforts d'inclusivité et d'équité de notre institution. Finalement, toujours dans un contexte de réflexion éthique, les impacts environnementaux de l'utilisation des IA génératives pour produire du texte, des images ou de la vidéo, dans un contexte de sobriété numérique et des objectifs de développement durable de l'Université Laval, énoncés dans le [plan institutionnel 2023-2028](#) du chantier d'ambition climatique, ont été soulignés. Entre autres, le comité se questionne sur les impacts d'un usage massif et à grande échelle par la communauté universitaire.

Le comité a aussi gardé en tête les cinq [principes directeurs](#) concernant l'intelligence artificielle dans l'enseignement et l'apprentissage de l'Université Laval. Notamment, le premier principe, qui évoque la « Primauté de la relation humaine », est revenu à maintes reprises durant les discussions du comité. Le comité s'est concentré sur son mandat lié à l'évaluation tout en étant conscient que cette évaluation des apprentissages ne se fait pas en vase clos et fait appel aux pratiques pédagogiques en général.

C'est dans ce contexte que l'usage des SIA déjà présent chez les membres de la communauté universitaire et son augmentation probable dans le futur a été analysé durant nos discussions pour mener à huit recommandations.



# Mandat

Le CIE a pour mandat de stimuler la réflexion sur l'innovation en enseignement et sur les recommandations potentielles pour appuyer une culture d'innovation en enseignement pan campus. Il vise à renforcer le positionnement de l'Université Laval en tant que leader en pédagogie au Canada, à assurer un enseignement de très grande qualité, adapté aux personnes apprenantes de tous âges, et à appuyer leur réussite.

Dans le cadre du CIE, nous nous appuyons sur la définition de l'innovation comme une « activité délibérée qui vise à introduire de la nouveauté dans un contexte donné dans le but d'améliorer substantiellement les apprentissages des étudiants » ([Politique de valorisation de l'enseignement](#), 2017). Ces innovations embrassent une diversité de contextes d'enseignement et d'apprentissage, de formules pédagogiques et de domaines disciplinaires. De plus, elles peuvent toucher à toute thématique en lien avec la pédagogie, être d'envergure variable et s'appliquer à de multiples échelles, que ce soit dans le cadre d'un cours, à l'échelle d'un programme, d'un département ou pour l'ensemble de la communauté universitaire.

## Rôle des membres

Les membres du CIE agissent en tant qu'ambassadrices et ambassadeurs pour la promotion d'une culture d'innovation en enseignement à l'Université Laval. Il ne s'agit ni d'un comité d'experts ni d'un comité décisionnel. La composition du comité vise à couvrir l'ensemble des facultés. Le comité réunissait des membres du corps professoral, un représentant des personnes chargées de cours, des conseillers et conseillères en pédagogie universitaire, des personnes étudiantes et la directrice des Services-conseils et du soutien à l'apprentissage de la bibliothèque (voir l'[annexe 1](#) pour la composition du comité).

## | Objectifs généraux du comité

1. Explorer des innovations en enseignement supérieur qui pourraient assurer des expériences d'apprentissage de qualité à tous les groupes apprenants.
2. Identifier des leviers systémiques à ces innovations ainsi que des actions et des processus pour évaluer la faisabilité de leur déploiement.

## | Objectif spécifique 2024-2025

Pour cette troisième édition, l'objectif spécifique était d'identifier les cibles, les enjeux et les ressources à considérer pour évaluer les apprentissages en présence des SIA.

Les recommandations de ce rapport résultent d'une démarche de réflexion au cours de six séances en présence et d'une septième séance en formule synchrone, dont voici les détails:

## Séance 1: Exploration de la thématique principale

Lors de la première activité, nous avons sélectionné, parmi les propositions faites lors d'un sondage pré rencontre (voir [annexe 2](#)), les sous-thématiques à prioriser. Répartis en sous-groupes, nous avons ensuite formulé diverses problématiques et suggéré des personnes expertes à consulter pour approfondir les sous-thèmes sélectionnés.

## Séance 2: Réflexion autour des considérations essentielles liées à l'intégration des SIA dans l'évaluation des apprentissages

Pour déterminer la place des SIA dans le processus d'évaluation, un schéma qui situe les sous-thématiques retenues dans ce processus a été présenté aux membres (figure 1).

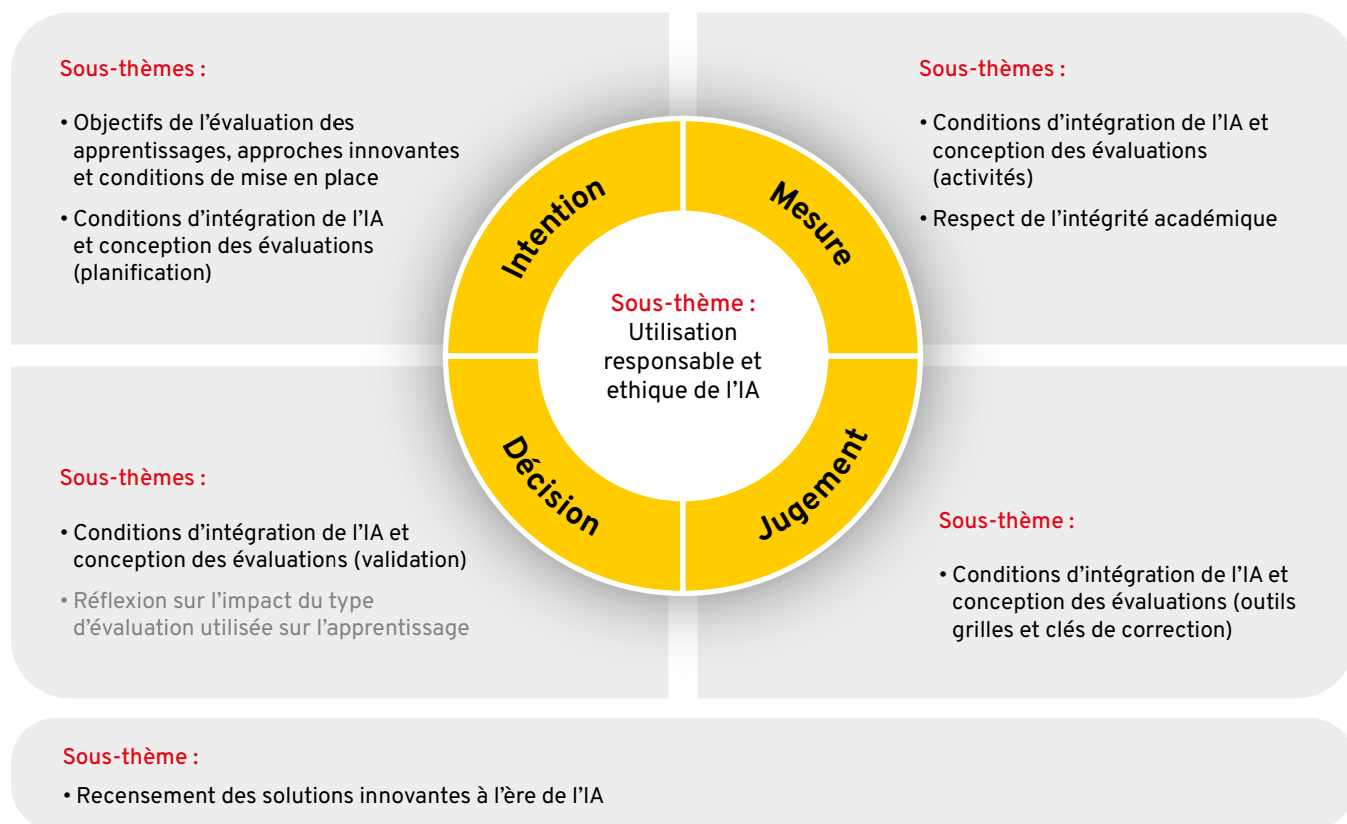


Figure 1. La place qu'occupe l'IA dans le processus d'évaluation des apprentissages de [Leroux et Bélaïr 2015](#).

Comme chaque étape du processus d'évaluation demande de la réflexion et des décisions de la part de la personne enseignante, nous avons ensuite travaillé en sous-groupes en visant l'élaboration d'un arbre décisionnel. Cette activité nous a donné l'occasion de réfléchir aux

décisions à prendre pour considérer les impacts des SIA ou pour les intégrer dans l'évaluation des apprentissages. À titre d'exemple, les membres étaient invités à répondre à la question « Quelles décisions dois-je prendre pour déterminer la place à accorder à l'IA à l'étape de définir l'intention d'évaluation d'un cours? » et de même pour les autres étapes du schéma.

Cette réflexion a généré une série de questions utiles pour cartographier les éléments à considérer pour innover dans l'évaluation des apprentissages en présence des SIA. Ces questions ont servi de fil conducteur aux séances suivantes.

### Séances 3 à 6: exploration des sous-thématiques identifiées

Chacune de ces quatre séances était structurée en trois temps : d'abord une présentation par une ou des personnes expertes, suivie de discussions en sous-groupes menant à la rédaction de considérations, questions et constats. Un retour en plénière permettait le partage des points de vue. Le tableau suivant présente les sous-thématiques abordées lors de ces quatre séances.

Sous-thématiques abordées	Personnes expertes invitées
Éthique et Intention : l'utilisation responsable et éthique de l'IA en évaluation des apprentissages	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frédérick Bruneault (UQAM, Collège André-Laurendeau)</li> <li>• Andréane Sabourin-Laflamme (UdS, Collège André-Laurendeau)</li> </ul>
Mesure : conditions d'intégration de l'IA et conception des évaluations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marie-Hélène Hébert (TELUQ)</li> <li>• Naomie Fournier Dubé (UdM)</li> </ul>
Jugement et décision : respect de l'intégrité intellectuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catherine Déri (UQO)</li> </ul>
Recensement des solutions innovantes dans un contexte d'IA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Davoud Torkamaneh (ULaval)</li> <li>• Ange Adrienne Nyamen Tato (ULaval)</li> </ul>

Tout au long des travaux, une cartographie Miro a permis d'y consigner les perspectives et les enjeux identifiés lors des séances de travail.

Ces quatre rencontres ont mené à la formulation des recommandations qui ont fait l'objet d'une double boucle de validation. Une première validation asynchrone entre les séances a permis aux membres de peaufiner la rédaction des recommandations. Une validation finale a été réalisée via un formulaire Forms, permettant aux membres de consulter l'ensemble des recommandations et donner leur approbation.

### Séance 7: présentation du rapport aux membres du comité

Une rencontre synchrone fut l'occasion de présenter aux membres les éléments du présent rapport et de prendre en compte leur avis.



# Recommandations

La **première recommandation** est considérée par le comité comme la base aux recommandations subséquentes. En référence aux considérations évoquées en introduction de ce rapport, elle est formulée de façon plus large que le mandat du comité, bien qu'elle réfère aussi à l'éthique dans le contexte de l'évaluation des apprentissages à l'Université Laval.

## Recommandation 1

Établir une démarche structurée d'analyse des enjeux éthiques liés à l'utilisation de systèmes d'intelligence artificielle (SIA) pour toute décision institutionnelle d'intégration des SIA dans les pratiques.

L'une des considérations les plus intéressantes ayant émergé de nos réflexions est la prise en compte du point de vue des personnes étudiantes. Nous avons en effet commencé les travaux du comité en nous centrant sur les enjeux d'innovation en évaluation des apprentissages tout en tenant compte de l'existence des systèmes d'intelligence artificielle, du point de vue des personnes enseignantes et des conseillers et conseillères en pédagogie universitaire qui les supportent et les accompagnent. En effet, notre attitude originale était de considérer comment les personnes étudiantes allaient peut-être utiliser les SIA durant les évaluations et comment en retour les personnes enseignantes devraient innover pour conserver l'intégrité des évaluations. Cependant, nous avons rapidement réalisé que cette question devait aussi être considérée du point de vue des personnes étudiantes. Grâce aux présentations des personnes expertes et la présence des personnes étudiantes sur le comité, il est apparu évident que certaines personnes enseignantes peuvent et veulent aussi utiliser des SIA, et ce pour plusieurs étapes du processus d'évaluation : pour la planification, la conception et l'amélioration de leurs outils d'évaluation, pour juger, c'est-à-dire pour corriger les travaux des personnes étudiantes, pour tenter de détecter l'utilisation non autorisée des SIA lors d'une évaluation, et même pour offrir de la rétroaction. Nos discussions ont révélé que les personnes étudiantes ignorent parfois l'usage réel des systèmes d'IA dans le processus d'évaluation d'un cours. Nous avons donc souligné que les personnes enseignantes doivent faire preuve

de la même transparence qu'elles exigent de leurs étudiantes et étudiants concernant l'utilisation de l'IA, et de respecter leurs droits. Le comité a ainsi discuté de la manière par laquelle le consentement des personnes étudiantes doit être obtenu dans un cadre éthique, si et comment une personne enseignante peut utiliser les SIA tout en protégeant la propriété intellectuelle des personnes étudiantes et le cadre pouvant être aménagé pour respecter le droit de refus des personnes étudiantes à utiliser les SIA dans leur production ou pour la correction de leurs travaux. La primauté de la relation humaine dans la relation personne enseignante-personne étudiante a aussi été rappelée pour ce thème. Le rapport de la CADEUL « [Avis sur l'intelligence artificielle à l'Université Laval](#) » auquel nous avons eu accès durant nos travaux a d'ailleurs servi de base aux discussions. Dans cette optique, nous sommes donc revenus à notre première question sur l'éthique de l'utilisation des SIA, des droits et responsabilités de chacun et chacune, tant du point de vue des personnes étudiantes que de celui des personnes enseignantes. Ces discussions se reflètent dans la **recommandation 2**.

## Recommandation 2

Établir des balises claires pour une utilisation éthique, transparente et responsable des SIA par les personnes étudiantes et le personnel enseignant dans l'évaluation des apprentissages (examens, travaux, etc.) et la réalisation des activités pédagogiques.

- a. Ces balises identifient les usages permis ou interdits, précisent les pratiques qui permettent une utilisation transparente, protègent le droit des personnes étudiantes, la propriété intellectuelle et la vie privée.
- b. Ces balises mobilisent l'exercice du jugement professionnel des personnes étudiantes et enseignantes dans les activités d'évaluation et encouragent leur responsabilisation.

Les discussions du comité ont permis de faire émerger le constat qu'il y a des disparités dans la communauté universitaire quant à la connaissance et la compréhension des SIA et leur fonctionnement. Considérant que ces disparités créent des inégalités et que l'utilisation des SIA affecte potentiellement le développement professionnel des personnes enseignantes et des personnes étudiantes, le comité a jugé très important de diffuser des informations fiables à la communauté universitaire, au bénéfice de la réussite éducative. Ceci fait l'objet de la **recommandation 3**.

## Recommandation 3

Sensibiliser la communauté universitaire à l'importance d'une utilisation éthique et responsable des SIA en contexte d'évaluation des apprentissages (planification, conception et réalisation), par la diffusion de ressources et d'outils d'aide à la décision, qui précisent les considérations éthiques et les enjeux potentiels sur les apprentissages et le développement de compétences en enseignement supérieur.

Le comité a également souligné l'importance de comprendre comment les systèmes d'IA transforment les pratiques pédagogiques notamment, leur impact sur l'apprentissage et l'évaluation. Puisqu'il s'agit d'un domaine en émergence qui évolue rapidement, être en mode proactif plutôt que réactif semblait essentiel au comité. Pour se maintenir à jour, le comité a discuté d'une possible veille scientifique faite par un groupe de travail formé de personnes expertes de notre institution, d'assurer une continuité aux travaux du présent comité et aussi d'assurer l'opérationnalisation des recommandations. Pour faire face aux besoins des personnes enseignantes, nous avons également abordé la nécessité de les outiller, qu'elles choisissent d'utiliser les SIA ou non. Le comité reconnaît l'existence d'initiatives en cours, d'outils et de formations déjà disponibles dans notre institution, par exemple, la « trousse de départ pour une utilisation responsable de l'IA générative dans les mémoires et les thèses » de la FESP, qui s'adresse aux personnes étudiantes. Le comité souligne l'importance de continuer à innover pour être prêts à faire face à de nouveaux enjeux. Ces sujets font l'objet des **recommandations 4 et 5**.

#### **Recommandation 4**

Mettre sur pied un groupe de travail interdisciplinaire sur l'évaluation des apprentissages en considérant la présence de SIA, composé de personnes conseillères en pédagogie universitaire et de membres du personnel enseignant, dont le mandat serait de développer des outils d'accompagnement, d'assurer une veille scientifique et de faciliter l'opérationnalisation des recommandations institutionnelles.

#### **Recommandation 5**

Mettre à la disposition du personnel enseignant des outils qui favorisent :

- une posture réflexive et critique en lien avec les SIA dans leurs pratiques, et qui soutiennent une transition pédagogique proactive lorsqu'une réflexion sur les changements de pratique s'impose.
- la discussion avec les personnes étudiantes sur une utilisation éthique et responsable des SIA dans les cours et les évaluations.

Les présentations des personnes expertes et nos discussions ont permis d'aborder l'importance de l'intégrité intellectuelle en enseignement supérieur et des enjeux exacerbés par la nouvelle réalité que pose la présence des SIA. Ceci nous a menés à des réflexions sur le rôle essentiel des membres de la communauté universitaire comme « passeurs d'intégrité » ([Bergadaà, M. et Peters, M. \(2021\), International Center for Academic Integrity](#); [Peters M. et Cadieux, A. \(2019\)](#), [Peters et coll., 2019](#)) pour transmettre et développer des valeurs

d'intégrité intellectuelle auprès des personnes étudiantes. Cet éclairage positif sur l'intégrité intellectuelle nous a permis de nous éloigner d'une discussion uniquement basée sur le plagiat et sa détection (sans l'évacuer ou l'ignorer) et de recadrer le thème dans un contexte de confiance, de transmission et de responsabilités partagées. D'ailleurs, une discussion a permis de souligner quelques enjeux en parallèle à ce rôle, notamment l'actualisation de la profession enseignante, la préservation de la relation humaine entre la personne enseignante et la personne étudiante, ainsi que le développement professionnel de chacune des parties.

Par conséquent, nous avons également eu des discussions sur le type de ressources dont nous aurions besoin pour soutenir l'initiative de passeurs d'intégrité, tout en reconnaissant l'implication en temps et en énergie des personnes enseignantes et l'impact sur l'aménagement de leur charge de travail. Entre autres, le comité a fait valoir que le support financier comme les PAIP permet l'innovation pédagogique pour des cas spécifiques, mais que dans le cas des SIA, tout le personnel enseignant doit y faire face, modifier ses pratiques et innover, ce qui demande du temps et de l'énergie. Il est crucial que cet investissement de temps et d'énergie de la part des personnes enseignantes pour créer et appliquer de nouvelles approches (avec ou sans SIA) soit reconnu, tel que déjà recommandé dans les travaux antérieurs du [CIE en 2023-2024](#) (« Reconnaître l'investissement de temps associé à l'amélioration des pratiques pédagogiques dans la charge de travail des membres du corps professoral et du personnel enseignant »). Le comité est conscient que les solutions seront spécifiques aux disciplines et encourage la création de groupes dédiés aux réflexions spécifiques à la présence des SIAg (composé de membres de la direction, de personnel enseignant, de conseillers et conseillères pédagogiques et de personnes étudiantes), pour établir des balises spécifiques aux réalités facultaires, voire départementales. Nous avons résumé ces discussions dans la **recommandation 6**.

### **Recommandation 6**

Fournir les ressources financières, humaines et matérielles permettant de soutenir les facultés et le personnel enseignant dans leur rôle de passeurs d'intégrité auprès de la communauté étudiante, et de valoriser et transmettre une culture institutionnelle d'intégrité intellectuelle adaptée à la présence des SIA (définition, prévention, exigences, règlements, sensibilisation, campagne, formations, etc.).

À la suite d'une conférence, les discussions du comité ont aussi porté sur l'importance de faire une distinction entre les compétences pouvant être appuyées par les SIA et celles qui au contraire sont des compétences humaines distinctives. Cette distinction permettra d'élaborer un cadre clair pour analyser les pratiques pédagogiques qui sont utilisées présentement par les personnes enseignantes, de déterminer si elles atteignent leurs objectifs et de prévoir des modifications ou des améliorations aux cours et aux programmes dans le futur. Par exemple, une approche programme pourrait identifier les habiletés cognitives à maîtriser sans SIA versus avec soutien des SIA, puis adapter l'enseignement et l'évaluation en conséquence. La **recommandation 7** vise à la fois le court terme (cours actuels) et le moyen terme, par la révision des programmes et des profils de sortie associés.

## Recommandation 7

Dans un environnement professionnel transformé par les capacités croissantes des SIA, soutenir les programmes dans une démarche d'analyse visant à identifier les compétences humaines distinctives essentielles au profil de sortie, celles pouvant être soutenues par les SIA, ainsi que des moyens justes pour les évaluer :

- À court terme, pour les évaluations des cours en place;
- À moyen terme, en intégrant cette réflexion à l'évaluation périodique des programmes.

Finalement, au fil des travaux du comité, nous avons discuté du peu de données probantes disponibles portant sur les impacts liés aux usages des SIA en enseignement, tant du côté des personnes étudiantes que des personnes enseignantes. L'appui à la recherche sur ce thème crucial et d'actualité fait l'objet de la **recommandation 8**.

## Recommandation 8

Promouvoir et soutenir des projets de recherche multidisciplinaires en enseignement supérieur visant à obtenir des données probantes sur les impacts sur l'apprentissage et les enjeux éthiques liés aux usages des systèmes d'intelligence artificielle générative en enseignement supérieur.



# Conclusion

Les travaux du comité ont mobilisé des membres représentant la communauté universitaire : le personnel enseignant de toutes les facultés, les associations étudiantes et des conseillers et conseillères en pédagogie universitaire. Les recommandations liées au mandat de 2024-2025 auront un impact certain sur le plan institutionnel si des actions concrètes découlent de celles-ci, tel que vu pour les recommandations des années antérieures du comité. Une réflexion éthique s'avère être le fil conducteur de ces recommandations. Le comité espère que cette approche réflexive qui a donné lieu à des échanges très riches se répercutera sur la suite donnée à nos travaux et pavera la suite dans le cadre large de la mission d'enseignement de notre institution.

Nous remercions sincèrement et chaleureusement la participation des membres ainsi que la contribution des personnes invitées qui ont enrichi les réflexions.



## Crédits photos

### Page couverture, de gauche à droite

Université Laval, Claudine Trudel

Université Laval, Dany Vachon

Université Laval, Dany Vachon

### Page 2

Université Laval, Marc Robitaille

### Pages 3, 4, 7, 11

Adobe Stock

### Page 12

Université Laval



Non recours à l'intelligence artificielle pour la rédaction du texte.

Dernière mise à jour : juin 2025

## Annexe 1 : Composition du comité

### Présidente

**Nadia Aubin-Horth**, professeure titulaire, FSG

### Membres

**Samuel Beaudoin**, représentant des chargées et chargés de cours, FSS

**Marie-Claude Beaulieu**, conseillère en pédagogie universitaire, FPHA

**Gabrielle Bilodeau**, conseillère en pédagogie universitaire, FSE

**Ariane Boivin**, conseillère en pédagogie universitaire, FESP

**Chantal Bouchard**, professeure agrégée, FSAA

**Cassandra Desrosiers-Bérubé**, représentante des étudiantes et étudiants du 1<sup>er</sup> cycle, CADEUL

**Amélie Véronique Dubé**, conseillère en pédagogie universitaire, SDP

**Angela Ferraro**, professeure adjointe, FP

**Justine Gagnon**, professeure adjointe, FFGG

**André Gascon**, professeur associé, FSA

**Evany Gendron-Sauvageau**, conseillère en pédagogie universitaire, FMD

**Nicolas Germain**, conseiller en pédagogie universitaire, FSA

**Ndiamé Geye**, conseiller en pédagogie universitaire, FMED

**Nathalie Gingras**, professeure titulaire, FMED

**Stéphanie Hovington**, professeure adjointe, FSE

**Alexandre Laflamme**, conseiller en pédagogie universitaire, FSS

**Fannie Lafontaine**, professeure titulaire, FD

**Dominique Lapierre**, directrice - Services-conseils et du soutien à l'apprentissage, BUL

**Kathleen Lechasseur**, professeure titulaire, FSI

**François Bernard Malo**, professeur titulaire, FSS

**Colleen Monaghan**, conseillère en pédagogie universitaire, FSI

**Sandria P. Bouliane**, professeure agrégée, FMUS

**Silvana Papagerakis**, dentiste clinicienne enseignante titulaire, FMD

**Denis Parent**, représentant des étudiantes et étudiants de 2<sup>e</sup> cycle, AELIÉS

**Sandrine Poirier**, directrice adjointe (intérim) - développement pédagogique, SSE

**Sarah-Caroline Poitras**, conseillère en pédagogie universitaire, SCRIPT

**Stéphanie Rhéaume**, conseillère en pédagogie universitaire, SSE

**Alain Rochon**, professeur agrégé, FAAAD

**Christian St-Pierre**, conseiller en pédagogie universitaire, FSG

**Ingrid-Avila Tiomo**, représentante des étudiantes et étudiants de 3<sup>e</sup> cycle, AELIÉS

**Marie-Laurence Tremblay**, professeure adjointe, FPHA

**Nadia-Elena Vacaru**, professeure agrégée, FTSR

**Marie-Eve Vachon-Savary**, conseillère en pédagogie universitaire, SSE

## Annexe 2 : Thématiques, enjeux et dispositifs identifiés pour innover

### **Sous-thématiques à explorer, retenues par la majorité :**

- Objectifs de l'évaluation des apprentissages, approches innovantes et conditions de mise en place.
- Conditions d'intégration de l'IAg et conception des évaluations : planification, activités, outils, grilles et clés de correction, validation.
- Respect de l'intégrité académique: plagiat, infractions, balises, sensibilisation.
- Utilisation responsable et éthique de l'IA: sensibilisation, formations, protection des données.
- Recensement des solutions innovantes pour l'évaluation à l'ère de l'IA.

### **Autre sous-thématique à explorer :**

- Utilisation de l'IA pour personnaliser les apprentissages ou objectiver l'évaluation.